

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le quatre du mois de mai à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Nicolas PAILLARD.

Absents : Monsieur Jean-Sébastien GRESARD.

Absents excusés : Messieurs Eric MAILLET, Julien LAURENT et David GUZZON.

Mr MAILLET a donné procuration à Mr FRANCHINI.

Mr LAURENT a donné procuration à Mr CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas PAILLARD.

1/ Réfection du réseau d'eau potable « rue de la Bône »

Madame le Maire nous fait part que nous devons effectuer cette année, la réfection du réseau d'eau potable « rue de la Bône » en concomitance avec les travaux d'assainissements engagés par la Communauté de Communes ainsi que les réseaux sec qui seront réalisés par le SIEL.

Madame le Maire avise que pour ces travaux, nous allons demander une aide financière, pour cela il nous faut une délibération du Conseil Municipal qui adopte ces travaux pour pouvoir faire le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau du Conseil général.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents, ces travaux de réfection d'eau potable « rue de la Bône » par 8 voix pour.

2/ Questions Diverses

- Madame le Maire nous informe d'un courrier reçu de l'indivision GRESARD, pour un mur détérioré par le déneigement. Madame le Maire ainsi qu'un Adjoint vont rencontrer l'indivision à ce sujet.
- Madame le Maire annonce que la cérémonie du 8 mai aura lieu cette année à Saint Antoine à 10h30 Office Religieux, à 11h45 Cérémonie aux Monuments aux Morts et à 12h00 Vin d'Honneur à la Salle des Fêtes, les communes environnantes y sont conviées.
- Madame le Maire nous fait lecture d'un mail reçu ce matin par un Administré Anonyme, concernant le bêlement d'une chèvre au sein du village. L'Administré travaillant toute la semaine, souhaite pouvoir ouvrir ses fenêtres et se reposer le week-end sans être obligé de supporter ses bêlements à longueur de journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.